

La Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Maurice DELAIGUE

Une révision de ce que les gens initiés appellent le "POS" (quel terme barbare!) est actuellement à l'étude. Pour beaucoup, le POS, fruit des réflexions d'une administration de plus en plus formaliste, aurait pour unique objet de créer des tracés à ceux qui souhaitent obtenir un permis de construire... En vérité, chacun se rend bien compte qu'il n'est plus possible de construire n'importe où et n'importe comment et que des règles sont nécessaires pour éviter certaines aberrations que nous avons connues dans le passé.

Les représentants de la Sylve, associés aux travaux de la commission de révision ne sont pas hostiles au développement de la cité à condition qu'il soit maîtrisé et reste bien dans le cadre des dispositions retenues dans le Schéma Directeur Senlis-Chantilly. Mais, si l'on en juge par le dépôt de certains permis de construire (par exemple 120 logements dans un terrain en contrebas de la route de la gare), on peut se faire quelques soucis. Nous pensons que les coyens, comme nous-mêmes, sauront réagir pour éviter pareil protêt.

Cela dit, 3 principes déterminent notre action :

- protection, renforcée des zones fragiles, notamment la vallée de la Thève et les marges de la forêt
- restructuration du centre urbain par rénovation plutôt que par des constructions nouvelles, (dans ce dernier cas en conservant une certaine homogénéisation : types et hauteurs des maisons)
- limitation des extensions urbaines en augmentant les surfaces des terrains constructibles dans ces zones.

Après plus d'un an de travaux de la commission de révision, nous pouvons écrire que certaines dispositions vont dans le bon sens (réduction et homogénéisation des hauteurs des constructions, augmentation des surfaces des terrains constructibles), mais il nous faut rester vigilant en ce qui concerne l'adaptation du POS aux prévisions retenues dans le Schéma Directeur Senlis-Chantilly. ■